

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

Enquête publique relative à la demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle présentée par la Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France en vue des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny : avis du Conseil Municipal

DATE
D'AFFICHAGE

06 décembre 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

26

votants

33

N° D_164_2024 (Service Urbanisme)

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 novembre deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. REGUIG, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Absents : Mme SAINTE ROSE, Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M. REGUIG

~~~~~

Par arrêté inter-préfectoral n° 2024/12/DCSE/BPE/E du 25 septembre 2024, la préfecture de Seine-et-Marne, nous informe de l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France en vue des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny.

L'enquête publique a lieu du lundi 28 octobre 2024 au vendredi 29 novembre 2024 inclus.

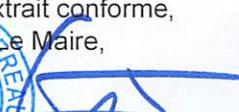
En application des dispositions de l'article R.181-38 du Code de l'environnement, les présidents des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale, ainsi que les maires des communes concernées sont appelés à formuler un avis sur le projet dès le début de la phase d'enquête publique et au maximum dans un délai de quinze jours après la clôture de l'enquête, soit au plus tard le samedi 14 décembre 2024.

La note non technique jointe à la délibération présente la demande d'autorisation.

VU l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 28 novembre 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

- **DE DELIVRER** un avis FAVORABLE dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France en vue des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
James CHERON

